La BERD : une banque pour soutenir des projets verts

**Activité 1**

**- Les énergies fossiles** : le charbon ; le gaz ; le pétrole.

**- Les énergies renouvelables :** un panneau photovoltaïque ; l’énergie intermittente ; l’énergie solaire ; l’énergie décarbonée (l’énergie qui n’émet pas de CO2) ; l’énergie géothermique ; l’hydrogène vert ; une éolienne.

**- L’énergie nucléaire :** une centrale nucléaire ; l’énergie décarbonée ; un déchet radioactif ; un réacteur ; l’uranium.

**Les énergies compatibles avec les objectifs de l’accord de Paris** sont les énergies décarbonées : les énergies renouvelables (solaire, éolienne, géothermique, hydrogène vert, etc.) et l’énergie nucléaire, parce qu’elles ne sont pas ou peu émettrices de CO2. Cela n’empêche pas qu’il existe des risques associés à l’énergie nucléaire. Pour atteindre les objectifs de l’accord de Paris, il est essentiel de réduire la part des énergies fossiles (pétrole, charbon et gaz), fortement émettrices de CO2 donc directement liées au réchauffement climatique à travers le phénomène de l’effet de serre.



**La question de l’énergie nucléaire** fait l’objet d’un vaste débat politique et de désaccords profonds. Tous les pays et tous les acteurs n’ont pas la même position : certains considèrent que la production d’énergie nucléaire est indispensable, fait partie de la transition énergétique et constitue une énergie propre ; d’autres considèrent qu’il faut sortir du nucléaire pour vraiment réaliser cette transition, notamment en raison des risques que comporte la production de nucléaire.

**Activité 2**

1. **Vrai**: 50% des financements sont réservés à des projets qui contribuent à la sauvegarde de l’environnement.

2. **Vrai** : c’est un élément nouveau, tous les projets soutenus par la BERD doivent être compatibles avec l’accord de Paris.

3. **Faux** : même si les agents de la BERD sont « très restrictifs en matière d’énergies fossiles », les projets liés à ce type d’énergie peuvent être financés à certaines conditions (par exemple des projets liés au gaz).

4. **Faux**: la BERD ne finance pas de nouveaux projets nucléaires mais elle peut financer des projets liés à la sécurité nucléaire.

5. **Vrai** : la BERD « travaille beaucoup sur l’hydrogène vert ».

**Activité 3**

**Les énergies fossiles** – Ce que la BERD ne finance plus : les projets d’exploration ou d’exploitation de gisement de gaz – Conditions pour que la BERD finance des projets dans ce domaine : il faut « être dans l’accord de Paris » et que les projets soient « compatibles avec une trajectoire de réduction » et « s’inscrivent dans la stratégie du pays pour réduire et arriver à zéro émission de carbone en 2050 ».

**Le nucléaire** – Ce que la BERD ne finance pas : les nouveaux projets nucléaires ; Ce que la BERD peut financer : des projets liés à la sécurité nucléaire ; Exemple de financement : le sarcophage de Tchernobyl.

**Activité 4**

Nouvelle structure sur le point d’être lancée par l’UE : la Banque de l’hydrogène.

Nature et objectif de cette structure : ce n’est « pas vraiment une banque mais plus un mécanisme de soutien à l’hydrogène. » (Odile Renaud-Basso) ; « en tout cas, c’est un mécanisme de financement. » (Antoine Genton).

Nature de sa relation avec la BERD : plus une partenaire qu’une concurrente (Odile Renaud-Basso).

Pays d’opération de la BERD : l’Égypte, le Maroc et certains pays d’Asie.

Intérêt de ces pays : ce sont des pays qui ont une capacité de renouvelable qui est extrêmement forte. Il y a des territoires de déserts importants, beaucoup de vent, beaucoup de soleil, etc.

Stade de développement des projets de la BERD en matière d’hydrogène vert : « c’est encore exploratoire » car « encore coûteux » ; « on développe des projets pilotes ».